



## AVIS PUBLIC

aux intéressés de la MRC de Bécancour

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné Daniel Béliveau, greffier-trésorier de la MRC de Bécancour, que le conseil des maires, lors de sa séance qui s'est tenue le 20 mars 2024, à 19h30 à la Salle du conseil des maires située au 3689, boul. Bécancour (secteur Gentilly) 2<sup>e</sup> étage, a adopté le règlement #418 modifiant le règlement #367 établissant une tarification pour la fourniture de biens et de services.

Le présent règlement corrige les frais exigés relativement à la gestion des cours d'eau en plus d'établir une tarification à l'égard du dépôt d'une demande d'exclusion, de son analyse, de sa présentation aux comités de la MRC et de sa transmission à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**Donné à Bécancour, ce 21 mars 2024.**

Daniel Béliveau  
Greffier-trésorier  
MRC de Bécancour